
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Dimanche 12 Février 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Suite de la Séance du Vendredi 10 Février.

M. de***, chargé du Rapport sur les Congrégations séculières, nous présente d'abord celles qui sont chargées de l'Enseignement public, telles que l'Oratoire & la Doctrine, comme dans un état de décadence qui ne laisse pas même lieu aux regrets; il en est d'autres que leur zèle rendroit plus dangereuses pour la Constitution; telles sont sur-tout les Congrégations des Missionnaires, & celles des Filles dites de la Sagesse, tels sont les Eudistes, & bien plus encore les Sulpiciens, qui n'ont pas donné à la Constitution la consolation de lui fournir un seul Prêtre jureur dans tout leur Corps.

La seule exception que le Rapporteur cherchoit à faire, étoit en faveur des Sœurs grises. On s'en est aperçu: on a crié, *bah, bah*. L'Orateur, insistant, a voulu nous parler de leur utilité dans les Hôpitaux; on répondoit encore par des *bah, bah*. Pour appaiser ces cris, il consent que les Sœurs grises, conservées dans les Hôpitaux, soient au moins exclues de toutes fonctions tendantes à l'instruction de la Jeunesse. La conclusion est un projet de Décret portant, 1^o. suppression de toutes les Congrégations séculières provisoirement conservées par le Corps constituant; 2^o. exception des Sœurs grises pour le soin des malades seulement; 3^o. les Membres de ces Congrégations remettront, aux Municipalités respectives, une liste dans laquelle ils feront mention de leur âge, du temps de leurs services, &c.; 4^o. il sera ouvert un autre registre sur lequel s'inscriront ceux qui voudroient jurer & se destiner à l'Enseignement public.

Un Evêque constitutionnel s'aperçoit qu'on oublie de supprimer aussi les Pénitens de toutes les couleurs, & demande que mention en soit faite dans le Décret général. Le temps nous apprendra le succès de cette motion épiscopale; la discussion du projet de Décret est ajournée à un terme prochain.

Sur la fin de la Séance, les Ministres ont pré-

senté quelques observations. Celui de la Marine, sur la revue générale ordonnée pour le 15 Mars; & pour laquelle il reste bien des articles à régler. Celui de la Guerre, sur les retraites à décider pour les Commandans des places. M. Rouhier répond à l'un, qu'avant de régler le service, il faut savoir qui le fera; & qu'il n'y a pas, dans tous les ports de France, trente Officiers, ce qui ne seroit pas absolument l'éloge de la Constitution, qui nous en prive.

M. Albitte répond à l'autre que les commandemens de place ne sont que des *mangeries*. On éclate de rire; néanmoins les observations des Ministres, sont renvoyées aux Comités.

M. Marbot fait encore un rapport sur la contrefaçon des Assignats, sur le discrédit effrayant de cette monnoie. Pour remédier à cet inconvénient, il propose un point secret, qui ne seroit connu que des Commissaires de l'Assemblée, de l'Artiste & du Roi. L'expédient est admirable pour le Roi, les Commissaires & l'Artiste. Mais, si le secret reste secret pour le Public, en serons-nous moins trompés, nous autres, qui ne serons pas du secret? L'impression du rapport, qui ne sera pas celle du point secret, répondra peut-être à l'objection.

Séance du Samedi 11 Février.

Un millier de Payfans investit la ville de Noyon, & s'oppose à la circulation des grains..... Presque tous les Officiers du Régiment ci-devant Soissonnois ont émigré à Chambéri..... Un Citoyen de Cahors avoit envoyé un jeune homme à son fils, qui se trouvoit à Ath parmi les Emigrés, pour l'engager à rentrer en France; l'Envoyé du Citoyen de Cahors a été pris & mis en prison. C'est par ces nouvelles successives que s'ouvre la Séance. La dernière excite quelques clameurs contre l'Empereur & le Ministre qui néglige de rendre compte de ces actes arbitraires exercés sur des François. Sur la proposition de M. d'Avenhault, le Pouvoir exécutif est chargé d'obtenir la liberté du jeune Envoyé de Cahors, & la dispersion du rassemblement des François à Ath, s'il est réel.

La nouvelle Garde du Roi devoit se rendre à la Municipalité, pour y prêter le serment civique; une lettre de M. le Maire fait observer à l'As-

semblée que, suivant un article de la Constitution, cette Garde ne peut être requise pour aucun service public, étant uniquement destinée pour le Roi; que la formule du serment prêté par les troupes de ligne, porte qu'ils obéiront aux réquisitions des Autorités constituées. La Garde du Roi, demande M. le Maire, sera-t-elle tenue au même serment? quelques débats s'élèvent. La question est renvoyée au Comité de Législation.

Un lettre, de M. de Briffac, annonce que le nombre de la Garde du Roi n'exécède nullement celui qu'avoit fixé la Constitution, que les bruits répandus à cet égard, sont faux; mais, que l'état de cette Garde ne pourra être présenté que dans quelques jours.

Le Comité Militaire propose un projet de Décret: portent, qu'il sera donné aux Volontaires & Soldat de ligne, aux ordres de MM. Rochambeau Luckner & la Fayette deux rations de viande d'un quarteron chacune, en retenant pour chaque ration quinze deniers. M. le Rapporteur observe que les Bouchers refusant d'être payés en Assignats, les Soldats étoient exposés à manquer de viande, ce qui rendoit sa mesure proposée absolument nécessaire.

Parmi divers objets de liquidation que l'Assemblée décrète, nous remarquons sept cent charges de Perruquiers liquidées; le tout montant à un milliard trois cent soixante neuf millions sept cent quarante livres un sols quatre deniers.

M. Cambon profite de l'occasion, pour observer que la liquidation des Offices de Notaires n'a pas été faite sur le même pied que les autres. Le Rapport & l'examen qu'il demande sur cet objet, sont renvoyés au Comité, aussi bien que sa liquidation du Duc de Wikkstein, sollicitée par le Ministre de la Guerre.

Une lettre du Roi fait observer à l'Assemblée que le Corps des Gardes Suisses, n'existant plus que provisoirement, est depuis quelque temps à la charge de la Liste Civile, & cela contre une disposition de la Loi, à laquelle Sa Majesté contreviendrait involontairement, s'il n'étoit pris d'autres mesures pour la solde de ce Corps.

Le Ministre de la Guerre fait sentir, à cette occasion, la nécessité de renouveler les capitulations avec les Suisses dans un temps où la guerre devient tous les jours plus vraisemblable; il confirme la nouvelle des Officiers de Soissonnois qu'il s'occupe à remplacer, mais il répond être encore incertain sur le départ des Officiers du Régiment ci-devant Champagne. Un des Membres propose de décider si la désertion des Officiers ne les soumettra pas aux mêmes peines que les simples Soldats. La question préalable écarte cette Motion; celle sur le Serment de la Garde du Roi est ajournée.

M É L A N G E S.

A côté des nouvelles officielles venues de Coblenz, sous la date des 26 & 27 Janvier, & lues

à l'Assemblée Nationale, rapportons ici les nouvelles particulières, datées du 3 Février. Voici l'extrait de plusieurs lettres.

« Il n'y a donc plus de doute que Léopold prend le plus vif intérêt aux affaires de France; plus de doute que ses troupes sont en marche de toutes parts; on vient de rencontrer les quinze mille hommes qu'il envoie au Roi de Sardaigne, dans le Tyrol, & je viens de lire une lettre écrite par un Officier des Chasseurs Tyroliens, qui mande: « Nous avons envoyé recruter pour nos compagnies; nous serons prêts incessamment, ainsi que nous en avons reçu l'ordre ». Rien n'est plus assuré que la guerre. Quatorze mille Hessois arrivent à huit lieues d'ici sous quatre jours..... Enfin, l'Ambassadeur de Léopold, le Baron de Westphalen, est arrivé ici le 31, & a été présenté le lendemain avec tout l'appareil d'usage. Il doit aller à Mayence & à Bonn (lieu de la résidence de l'Electeur de Cologne) & revenir ici faire la sienne. Les habitans de Coblenz n'ont pas cru, jusqu'à ce moment, que l'Empereur se décidât à servir la cause des François. Mais à présent on ne peut plus en douter, & la joie est dans tous les cœurs des Emigrés, dont le nombre augmente chaque jour. Il paroît presque certain que les Princes, à leur tête, formeront une armée d'observation. Tant mieux, disent les personnes sensées, il sera plus glorieux pour les généreux descendans de Henri IV, de reconquérir leur patrimoine sans verser une goutte de sang de leurs Sujets. Laissons aux Etrangers répandre celui des rebelles, & aux Bourreaux celui des factieux. On espère ici revoir la malheureuse France dans le courant de Mai au plus tard. Chaque jour va opérer un développement bien intéressant, il en est temps, mais l'espérance alimente le courage. Le Comte de Luxembourg est ici depuis plusieurs jours; on ne fait pas trop comment il sera reçu au moins des Gardes du Roi..... Les Princes ont été incommodés, mais ils vont parfaitement à présent. M. de Ste-Croix ne paroît nul part. On avoit fait courir le bruit qu'il étoit parti, mais il n'en est rien ».

« J'arrive, dit-on dans une lettre de Coblenz, sous la même date que la précédente, à l'instant dans cet Arsenal des foudres vengeresses. J'ai vu Son Altesse Electorale à 4 heures, M. le Maréchal de Broglie à 5, & les Princes à 6. J'ai été comblé des bontés dont les Princes m'ont honoré. Ils connoissent tous les malheurs de ma famille, & ils sont entrés avec moi dans les détails les plus consolans. On est assuré ici de la marche des troupes Prussiennes. Quant aux troupes de l'Empereur, nous en avons la certitude par nos yeux. Un Courier de Vienne & un de Saint-Pétersbourg sont arrivés ici, l'un hier & l'autre aujourd'hui, avec les meilleures nouvelles ».

« Tous les jours, dit une lettre de Stutgard, du 1^r Février, on voit passer par Carstad & les villages des environs, des Soldats de l'Empereur déguisés. Ils vont en troupes de dix à douze. J'ai parlé à quelques-uns d'eux; & ils croient être sûrs qu'on les destine à marcher contre les factions de France ».

Au reste la même lettre nous apprend que le

Duc de Wirtemberg fit partir de Stütgard, le 29 Janvier, un détachement d'Infanterie & un détachement de Dragons & de Hussards, pour les contrées de la Forêt noire. Ils feront bientôt suivis par d'autres détachemens plus considérables, avec l'Artillerie nécessaire. L'intention du Duc est, dit-on, d'empêcher le Corps de Mirabeau d'entrer sur les terres de Wirtemberg.

Les mêmes préparatifs hostiles s'accroissent également sur les frontières d'Espagne; tous les jours il y arrive de nouvelles troupes Espagnoles qui brûlent de venger les Catholiques des Provinces Méridionales de la France. La plupart des malheureuses victimes de la persécution se sont retirées en Espagne où elles sont accueillies avec les témoignages les plus obligeans d'humanité & d'hospitalité. Les Calvinistes, sans doute, pour se venger du mal qu'ils ne peuvent pas faire aux Espagnols, ont échauffé les esprits des brigands à Marseille, des particuliers se sont permis d'arracher les armes d'Espagne qui étoient sur la porte du Consul de cette Nation, & de les suspendre au carcan.

Pendant ce mouvement général en Europe contre les rebelles de France, les lettres de Strasbourg, du 6 Février, nous peignent cette ville livrée à des orgies continuelles. Luckner, Maréchal François, a renvoyé le 6^{me} Bataillon des Chasseurs au Fort-Louis, & 7^{me} à Bifchwiller, parce qu'ils sont trop Aristocrates pour Strasbourg.

M. Valence, Maréchal-de-camp, continue ces lettres, a donné un bal, Vendredi dernier; on a dansé la contre-danse *ça ira* & *l'Angloise*. Le souper fut aussi patriotique; les domestiques n'entroient jamais dans la Salle, sans chanter le premier verset du cantique fédératif, *ah! ça ira*. Après le souper, M^{me} Valence demanda au Maréchal François s'il ne danseroit pas. — *Morbleu oui, Madame, je veux danser un petit ÇA IRA*. D'autres Officiers ont aussi donné des bals, entre autres, Victor Broglio; à une de ces fêtes, tous les Convives qui étoient venus avec des cocardes nationales, furent fort étonnés, en reprenant leurs chapeaux, qu'ils avoient placés dans des embrasures de fenêtres, de n'y plus retrouver de cocardes. M. Nadal remplace, dans le commandement de cette ville, M. St-Paul qui a donné sa démission à la suite d'une vive altercation avec le Maréchal François. Nous apprenons dans l'instant, de la manière la plus authentique, que le digne ex-Prélat de Périgord a été accueilli à Londres, comme nous l'avons déjà annoncé, c'est-à-dire fort mal. Pitt lui a positivement signifié qu'il ne vouloit absolument entendre parler d'aucune espèce de négociation avec lui. Lord Greenville a encore mis moins de mesures dans l'éloignement. qu'il lui a témoigné pour toute communication avec un homme de son espèce. Enfin la Reine d'Angleterre a dit clairement qu'elle ne pouvoit soutenir la vue d'un pareil monstre dans son Etat. L'objet du voyage de ce Missionnaire Jaco-Feuillant étant tout-à-fait manqué, on dit qu'il se propose de rester à Londres, pour y vivre à l'abri de la honte, pour ne pas dire pis, qui l'attend dans son propre pays. On débite, au reste,

qu'il n'est pas sans moyens à Londres; car son féal Chevalier, M. de Biron, dit-on, ayant été appréhendé au corps par ordre de ses Créanciers en Angleterre, l'ex-Prélat révolutionnaire s'est porté la caution, & a même payé pour lui 50,000 livres. *A demain des détails encore plus positifs.*

Suivant les lettres de Rouen du 2 Février, les Electeurs sont convoqués pour procéder, le 26, à la nomination d'un Evêque de ce Département, d'après la démission de M. Charier.

Il paroît depuis deux jours une brochure de 31 pages in-8°, sous ce titre: *Condorcet convaincu de plagiat, au Repaire législatif*. Par L. M. D. C. B. A Lausanne, 1792; & à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Depuis long-temps, on ne cesse de nous dire qu'il y a des traîtres auprès des Princes à Coblenz. Tous les Papiers publics ont retenti de la nouvelle du renvoi de M. Christin, Secrétaire de leur Conseil. Cet homme étoit étranger & Calviniste. C'étoit pour bien des gens, qui ne peuvent oublier les maux que nous a faits le Ministre Necker, de fortes raisons de le voir d'un mauvais œil, & de désirer son éloignement. On ajoute d'ailleurs qu'il communiquoit, à l'Assemblée Nationale, tout ce qui se décidoit au Conseil des Princes. M. de Jaucourt a été soupçonné même trahir la cause des Emigrés, il en a été positivement accusé par un Gentilhomme Corse. Peut-être se lavera-t-il de cette inculpation, en face des Tribunaux, qui exigent plus que des conjectures très-bien fondées; mais elle laisse toujours supposer que les Princes sont en butte à l'intrigue, à l'ambition; & que, sans leur union, l'immoralité de quantité de François qui les environnent les rendroit le jouet de l'Europe & les feroit tomber dans tous les pièges que leur tend la démocratie. Enfin ces Princes infortunés, jettés dans un affreux tourbillon d'affaires avec l'inexpérience de l'absolue nullité où on les tenoit à Versailles; forcés de se mettre à la tête de François dont la majeure partie, à la vérité, ne se signale que par son dévouement, mais dont un grand nombre se croit appelé à donner des leçons aux Rois & à régir les Empires, ces Princes, dis-je, ont pu trouver des cœurs, assez ingrats & des esprits assez pervers pour préférer les bonnes-grâces ou la reconnaissance de nos Législateurs du Manège. Oui des gens à qui les Princes avoient cru pouvoir donner leur confiance, ont osé trahir leur secret & le vendre à leur plus cruels ennemis. Cette Brochure n'a d'autre but que de dévoiler cette infâme turpitude. On avoit lu dans le Conseil des Princes le Manifeste que les Souverains de l'Europe se proposoient de faire publier, lors de leur déclaration de guerre aux Factieux de la France. Un homme non moins distingué par sa naissance, que par ses talens, & dont nous avons fait connoître avec éloge une production intéressante, ardent à servir les Princes, a découvert que la copie de ce Manifeste avoit été envoyée à l'Assemblée Nationale, & que M. de Condorcet, prévoyant l'effet que cette pièce pourroit produire, pour détromper & éclairer le Peuple, en

avoit suivi le plan & emprunté le ton & les expressions mêmes, dans l'Adresse de l'Assemblée Nationale de France aux 83 Départemens de ce Royaume, sur la Déclaration de guerre. L'Auteur rapproche ces deux pièces dans cette Brochure, & les a fait imprimer sur les pages opposées en regard l'une de l'autre. Nous en extrairons les passages suivans pour mettre nos lecteurs à même de juger du plagiat & de la supercherie.

Manifeste. Les droits des Nations offensés, la dignité du Peuple François outragée, l'abus criminel du nom du Roi, que des imposteurs font servir de voile à leurs projets.

Adresse. Les droits des Nations offensés, la dignité du Peuple François outragée, l'abus criminel du nom du Roi, que des imposteurs font servir de voile à leurs projets désastreux.

Manifeste. La défiance que des bruits sinistres entretiennent dans l'Empire François, les obstacles que la défiance oppose au retour de l'ordre, les moyens de corruption employés pour égayer, pour séduire les Citoyens.

Adresse. La défiance que des bruits sinistres entretiennent dans tout l'Empire, les obstacles que la défiance oppose à l'exécution des Loix & au rétablissement du crédit, les moyens de corruption employés pour égayer, pour séduire les Citoyens.

Manifeste. Les inquiétudes qui agitent les habitans des frontières, les maux auxquels les tentatives les plus vaines & les plus promptement étouffées pourroient les exposer, les outrages que font aux Citoyens paisibles les méchans toujours impunis, l'insulte faite à tous les Rois, dans la personne sacrée de Louis XVI, la nécessité de ne pas laisser aux rebelles le temps d'achever la dissolution de toutes les parties de la France; tels sont nos motifs. Jamais il n'en a existé de plus justes & de plus pressans; & dans le tableau que nous en faisons ici, nous avons plus atténué qu'exagéré nos injures, & les maux de la France; nous n'avons pas besoin d'exciter l'indignation publique; depuis long-temps nous contenons la nôtre, & celle de nos fidèles Sujets.

Adresse. Les inquiétudes qui agitent les habitans des frontières, les maux auxquels les tentatives les plus vaines & les plus promptement repoussées pourroient les exposer, les outrages impunis qu'ils ont éprouvés sur les terres où les François révoltés trouvent un asyle, la nécessité de ne pas laisser aux rebelles le temps d'achever leurs préparatifs, ni de susciter à leur Patrie des ennemis plus dangereux; tels sont nos motifs. Jamais il n'en a existé de plus justes & de plus pressans; & dans le tableau que nous en faisons ici, nous avons plus atténué qu'exagéré nos injures; nous n'avons pas besoin d'exciter l'indignation des Citoyens pour enflammer leur courage.

Du Havre, Janvier 1792. Le nouveau Curé de S. François de cette ville, vient d'épouser la Ser-

vante d'un de ses confrères, Curé de Granville; c'est ce dernier qui a fait le mariage, qui a dispensé des trois bans. Le Peuple qui n'entend point la raillerie sur l'incontinence des Prêtres, a chassé & le constitutionnel & sa belle compagne. Les voilà contraints d'aller chercher fortune ailleurs, avec une répétition de Serment. Elle ne peut lui manquer. On annonce que le marieur va éprouver le même fort. Ses paroissiens n'en veulent plus. On n'entend parler que des rejets de ces prétendues alliances. Ce fera sans doute un moyen de peupler l'église constitutionnelle.

DU 11 FÉVRIER 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DEVILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre C.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 jours de date.

Amsterdam, 30 $\frac{1}{2}$ à 30 $\frac{3}{4}$.	Cadix, 27 liv. f.
Hambourg, 355.	Gênes, 170.
Londres, 16 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.	Livourne, 180.
Madrid, 27 liv. f.	Lyon, P. Rois, 1 $\frac{1}{2}$ p.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.	2040.50.42 $\frac{1}{2}$.52 $\frac{1}{2}$.
Portion de 1600 liv.	1370.68.
Portion de 312 liv. 10 sols.	275.
Portion de 100 liv.
Loterie d'Octobre, à 400 liv.
— Sorties.
Emprunt d'Octobre de 500 liv.	452.
Emprunt de Déc. 1782, Quit. de fin. 2 $\frac{1}{4}$.4 $\frac{1}{2}$.3 $\frac{1}{8}$.4p.
— Sorties.
Emprunt de 125 millions, Déc. 1784. 4 $\frac{3}{4}$. $\frac{3}{8}$.à.4 $\frac{7}{8}$ b.
— Sorties.
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins.
— Sans Bulletin.
— Sorti en viager.
Bulletins.
— Sortis.
Reconnoissance de Bulletins.
— Sortis.

Action nouv. des Indes.	1330.35.40.45.38.47.45.
Caisse d'Escompte.	3850.45.50.60.58.55.50.55.
Demi-Caisse.	1910.1900.5.15.20.25.20.15.18.
Quittance des Eaux de Paris.	460.55.50.40.
Emprunt de Novembre 1787, à 5 p $\frac{1}{2}$
— à 4our $\frac{2}{3}$
Emprunt de 80 millions, Août 1789. 2.1 $\frac{3}{4}$. $\frac{7}{8}$.2 $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{4}$ p.
Affurance contre les Incendies.	438.40.38.40.41.
Affurance à vie.	568.70.75.70.

Cours des Assignats de la rue Vivienne, du 11 Février.

Il faut la somme de 162 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.
Les louis d'or pour des assignats coûtent 16 l. 10 s.

On s'abonne à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAI, rue Turanne, n° 33, Faub. S. Germain. Le prix de la Soustraction est, pour un an, de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour; mois, pour Paris, & de 10 liv. pour la Province; rendu port franc.